

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et jointe au Budget primitif de l'exercice 2024

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Débat des Orientations Budgétaires a eu lieu en séance du Conseil Communautaire 14 décembre 2023.

La présente note est diffusée sur le site internet pays-ancenis.com.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

- Informations statistiques, fiscales et financières 2023:

- Code SIREN :	244400552
- Régime fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres :	20
- Population totale INSEE au 01.01.2024 :	70 474
- Potentiel fiscal :	28 871 960 €
- Potentiel fiscal par hab :	417,71 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,384
- CIF moyen de la catégorie :	0,389
- Dotation d'intercommunalité totale 2023 :	1 001 515 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2023 :	14,21 € /hab

B- Ratios financiers 2024 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage- budget principal)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	466.75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	504.98
3	Dépenses d'équipement brut / population	189.89
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.68
5	DGF / population	53.49
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	28.57
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92.67
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37.65
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.13
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.93

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

A- Budget principal 2024

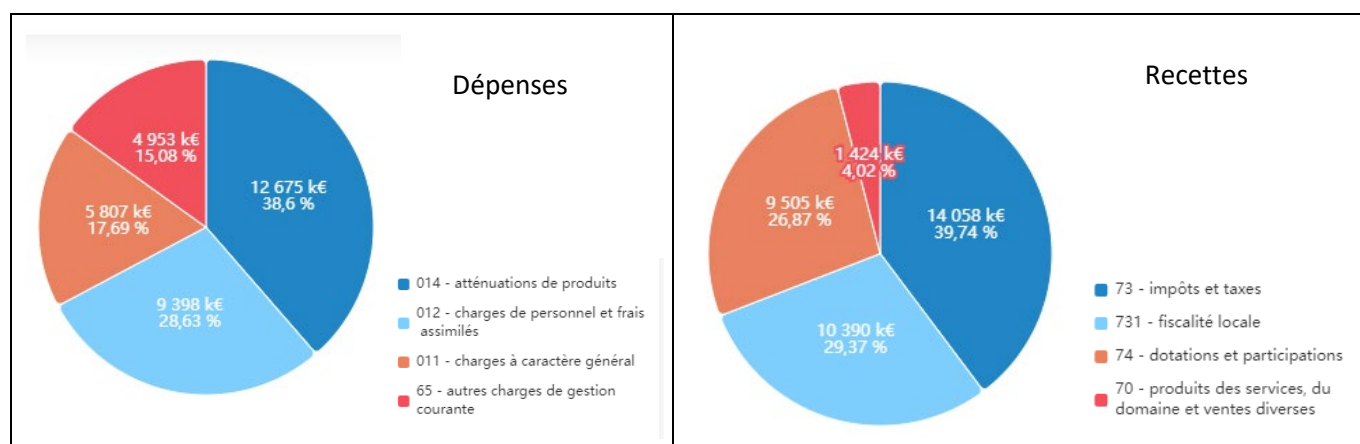
Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreuses actions (mobilités, habitat, bâtiments économiques, culture, économie circulaire, énergies renouvelables...) et des investissements (réhabilitation des piscines, restauration des milieux aquatiques, accueil des gens du voyage ...).

Le Budget Primitif 2024 est établi avant le vote du Compte Administratif 2023. Les résultats 2023 ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ne seront affectés qu'au Budget Supplémentaire 2024.

VUE D'ENSEMBLE – BUDGET PRIMITIF

Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 586 411 €	35 586 411 €
Investissement	18 362 370 €	18 362 370 €
TOTAL	53 948 781 €	53 948 781 €

Les principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement par nature :



B- Présentation consolidée des budgets annexes 2024

6 budgets annexes : Parcs d'activités économiques, Déchets, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Aéroport et Energies renouvelables.

Budgets annexes

Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 861 822 €	25 822 245 €
Investissement	10 468 588 €	10 468 588 €
TOTAL	31 330 410 €	36 290 833 €

3- LES RECETTES FISCALES 2024

Les recettes fiscales prévisionnelles versées par les entreprises et les habitants (10,39 M€) :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,218 million d'€
Produit additionnel de foncier non bâti transféré	0,087 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,352 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,099 million d'€
Cotisation Foncière des Entreprises	6,684 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales	1,110 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,840 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont inchangés entre 2023 et 2024 :

Taxe	Taux de la COMPA 2024	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises	26,21%	26,56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,88%	9,02%
Taxe foncière sur les propriétés bâties *	2,00%	3,69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,16%	8,59%

La taxe GEMAPI a été instituée par le Conseil Communautaire en juin 2022, le produit annuel peut être voté selon les besoins, avant le 15 avril 2024.

La recette GEMAPI n'est pas sollicitée au Budget Primitif.

Les recettes versées par l'Etat - au titre de compensations - suite à des réformes fiscales (14 M€) :

Fraction de TVA nationale / réforme taxe d'habitation / 2021	5,833 millions d'€
Fraction de TVA nationale / réforme Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises / 2023	5,240 millions d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources / 2010	2,929 millions d'€

4- LES EMPRUNTS EXTERIEURS ET GARANTIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette actuelle est composée de 39 contrats pour un capital restant dû de 4,159 millions d'€ au 1^{er} janvier 2024.

79,5% des contrats sont à taux fixes (nombre : 30) ; 18,9% à taux variables (nombre : 8) et 1,6% à taux structurés (nombre :1).

Les emprunts financent pour :

- 99,1 % le budget assainissement collectif (initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2015)
- 0,9 % le budget principal (équipements aquatiques)

Des garanties d'emprunts sont accordées par la collectivité pour le soutien des projets dans le domaine de l'habitat social notamment.

Le capital restant dû est de 5,884 millions d'€ au 1er janvier 2024.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2024 : 152,70 équivalents temps plein.

6- PANORAMA DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissements 2024 sont les suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	MONTANTS 2024
Zones d'activités commercialisées et en cours	7,281 M€
Réhabilitation des équipements aquatiques	4,500 M€
Travaux Assainissement collectif	3,790 M€
Restauration des milieux Aquatiques	2,753 M€
Fonds de concours aux communes	1,554 M€
Parkings Haltes ferroviaires	535 K€
Aires d'accueil des Gens du Voyage	390 K€

7- LA PLURIANNUALITE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2024-2029

Le suivi des crédits d'investissement pluriannuels avec des autorisations de Programme se développe au sein de la Collectivité en application du règlement budgétaire et financier du 14 décembre 2023.

Il est prévu la création de quatre nouvelles autorisations de programme concernant le Programme Local de l'Habitat, la restauration des milieux aquatiques, le fonds de concours aux communes 2024 et les travaux d'assainissement collectif.

Le total des crédits pluriannuels s'élève à 34,081 millions d'€ pour la période prévisionnelle 2024-2029.